

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du VENDREDI 31 MARS A 18H00

Présents : MM. CONSTANT B., CHARVET C., RANCHIN C., et MOURARET A. et Mmes RANCHIN M.-J., CONSTANT M., MOLLIER C. SANCHEZ M. et GRATADOU E.

Absents : M. MARION Eric (pouvoir à Mme CONSTANT Monique) et Mme MONNIER Céline (pouvoir à Mme RANCHIN Marie-Jo)

Secrétaire de séance : Mme SANCHEZ Muriel

Heure de début : 18h00

Ordre du jour :

Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 10 mars 2023 à l'unanimité.

1/ Rectification restes à réaliser 2022

En date du 18 janvier 2023, les restes à réaliser 2022 ont été votés. Les crédits de 2 000 € votés sur le compte 2184 de l'opération 26 Mobilier urbain n'ont pas pu être récupérés sur le budget 2023 à cause du changement de nomenclature comptable au 1^{er} janvier dernier.

Aussi, il est nécessaire de modifier les restes à réaliser 2022 avant le vote du compte administratif 2022 comme suit : supprimer la ligne Opération 26 Mobilier urbain – Article 2184 : 2 000 €.

Le Conseil municipal accepte la modification des restes à réaliser 2022 en supprimant la ligne Opération 26 Mobilier urbain – Article 2184 : 2 000 € (total dépenses 193 750 € et total recettes 121 100 €).

VOTE :

Pour 11

Contre

Abstention

2/ Compte administratif et Compte de gestion 2022 de la Commune

Comme chaque année, nous vous présentons en début d'année le compte administratif de l'année précédente qui reprend l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année ainsi que le compte de gestion tenu par le Service de Gestion Comptable d'Aubenas.

Le compte administratif reprend également les restes à réaliser votés au mois de janvier dernier et rectifiés ce jour pour ce qui est de la section d'investissement.

L'excédent de fonctionnement reporté sur le BP 2023 de la Commune sera de 141 651.23 €.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

3/ Convention d'accompagnement du CAUE

Dans le cadre de l'étude PLUi, la Commune a sollicité le CAUE afin de bénéficier d'un accompagnement pour la réflexion sur la stratégie de développement urbain de la Commune. Cet accompagnement a vocation à identifier des secteurs privilégiés pour le développement de l'habitat et/ou d'équipements futurs et à schématiser les principes d'aménagement sur les secteurs prioritaires.

Le CAUE propose cet accompagnement pour un montant forfaitaire de 2 800 € TTC.

Le Conseil municipal accepte la proposition d'accompagnement du CAUE, autorise le Maire à signer la convention et tous les documents afférents à ce dossier et inscrit les crédits nécessaires au BP 2023 de la Commune.

VOTE :

Pour 11

Contre

Abstention

4/ Divers

Heure de clôture de la séance : 18h30

Le Maire,

Bernard CONSTANT

La Secrétaire de séance,

Muriel SANCHEZ